

spéciales pour les communications de navire à navire, et j'ai entendu dire dernièrement que la situation s'est grandement améliorée. Toutefois, pour les fins de la sécurité, il existe une fréquence internationale déterminée et reconnue, et les bavardages et les conversations inutiles seront interdits et sont interdits sur cette fréquence.

M. MOTT: Je ne vous demande pas cela. La compétence que ces patrons doivent avoir m'intéresse davantage. Vous avez parlé d'école et d'examen. Est-ce que cela signifie que le patron d'un bateau devra déboursier d'autre argent afin d'établir sa compétence à se servir du radiotéléphone?

M. CATON: Nous ne croyons pas que la portée de cet examen soit telle qu'elle cause des ennuis inutiles au patron d'un bateau qui sait comment se servir de son appareil, et nous sommes d'opinion qu'il faut de l'uniformité dans le fonctionnement de l'installation radiotéléphonique, si nous voulons en retirer le plus grand avantage.

M. MOTT: Il y a ceci aussi. Le patron ou l'un de ses deux officiers se trouve toujours sur le pont; il y a quelqu'un à l'écoute en tout temps. Si seul le patron est compétent pour se servir de l'appareil, qu'arrivera-t-il si l'un ou l'autre des officiers est sur le pont?

M. CATON: J'ai déjà dit qu'au moins une personne à bord doit posséder un brevet de radiotéléphonie. Il va sans dire que d'autres doivent écouter et écoutent effectivement. Le traité des Grands lacs prévoit justement cela.

M. MOTT: Ils ne pourraient pas se servir de l'appareil.

M. CATON: Oui, ils pourraient s'en servir, mais non faire les réparations. Il y aura à bord une personne responsable de l'appareil et qui en assurera le bon fonctionnement. Cela ne s'applique qu'aux navires obligés d'en être munis. L'installation spéciale ne s'applique pas aux petits vaisseaux qui ne sont pas visés par la modification. Ne sont visés que les navires de 500 tonneaux ou plus.

M. GIBSON: Vous avez parlé du radiotélégraphiste à bord. Il est en faction pendant 8 heures ou le tiers de 24 heures. Mais avec le radiotéléphone, on est de faction pratiquement 24 heures par jour, ce qui est beaucoup plus efficace pour la sécurité de sa propre vie et celle des autres.

M. CATON: C'est un des gros points en faveur de la radiotéléphonie. Nous recommandons une écoute obligatoire et constante quand le navire est en dehors du port.

M. GIBSON: Vous voulez parler du cas où il y a un opérateur de radiotélégraphe?

M. CATON: Non, monsieur, de téléphone. On est présentement à perfectionner des appareils qui permettront une écoute continue sans la présence d'une personne. Ce sont des appareils d'alarme automatiques. Dans le passé, ils n'étaient pas aussi perfectionnés qu'ils le sont ou qu'ils le seront grâce au nouveau comité international qui s'occupe de perfectionner des appareils automatiques pour la téléphonie.

M. STUART: Est-ce que cela signifie qu'un homme sera a compétent pour s'occuper des petites réparations et que d'autres pourront faire fonctionner l'appareil.

M. CATON: C'est exact, monsieur.

M. APPLEWHAITE: Quel sera le coût approximatif de l'installation d'un de ces appareils?

M. CATON: Je ne crois pas que l'on en soit encore rendu à ce stade. Sauf erreur, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France ont mis au point un appareil que l'Organisation technique internationale est à étudier et à apprécier.